

Le 10 avril 2001

COMMUNIQUE

La situation arrêtée au 6 avril 2001 fait apparaître l'incidence de la réévaluation trimestrielle des réserves de change, effectuée le 31 mars sur la base des cours de change et des prix des titres constatés sur les marchés le 30 mars, conformément aux modalités retenues dans le cadre de l'Eurosystème.

Les avoirs en or ont été réévalués au prix de 9.430,14 euros le kilogramme d'or fin, contre 9.420,49 euros le 31 décembre 2000. Il en est résulté une plus-value de 29 millions d'euros, constatée au poste « Avoirs en or » de la situation, dont la contrepartie a été enregistrée au poste « Comptes de réévaluation », au passif de la situation.

La réévaluation des avoirs et engagements en devises, effectuée, pour ce qui concerne les avoirs et engagements en dollars, au cours de 0,8832 dollar pour 1 euro, contre 0,9305 dollar pour 1 euro à fin décembre, a dégagé une plus-value nette de 1.934 millions d'euros, constatée pour l'essentiel aux postes « Avoirs en devises », à l'actif de la situation, et « Engagements en devises », au passif. Cette plus-value globale est la résultante d'une plus-value de réévaluation proprement dite de 1.588 millions d'euros, dont la contrepartie a été enregistrée au poste « Comptes de réévaluation », et, à hauteur de 346 millions d'euros, de la constatation de gains de change réalisés du fait des opérations en devises effectuées pendant le trimestre, qui seront portés au crédit de la « Réserve de réévaluation des réserves en devises de l'Etat » en fin d'année.

Les avoirs et engagements libellés en droits de tirage spéciaux ont été réévalués au cours de 0,7003 DTS pour 1 euro, contre 0,7142 DTS pour 1 euro à fin décembre. Il en est résulté une plus-value nette de 74 millions d'euros, retracée dans les variations des postes « Relations avec le Fonds Monétaire International », à l'actif de la situation, et « Compte spécial du Trésor Public - Contrepartie des allocations de droits de tirage spéciaux », au passif. Cette plus-value globale est la résultante d'une plus-value de réévaluation proprement dite de 19 millions d'euros, dont la contrepartie a été enregistrée au poste « Comptes de réévaluation », et, à hauteur de 55 millions d'euros, de la constatation de gains de change réalisés du fait des opérations en DTS effectuées pendant le trimestre, qui seront portés au crédit de la « Réserve de réévaluation des réserves en devises de l'Etat » en fin d'année.

Les titres libellés en devises acquis dans le cadre de la gestion des réserves de change ont, par ailleurs, été réévalués sur la base de leurs prix de marché au 30 mars. Cette réévaluation a dégagé une plus-value nette de 96 millions d'euros, constatée au poste « Avoirs en devises », dont la contrepartie a été enregistrée au poste « Comptes de réévaluation ».

Les titres libellés en euros ont également été réévalués sur la base de leurs prix de marché au 30 mars. Il en est résulté des plus-values, constatées au poste « Titres » pour un montant de 1 million d'euros, dont la contrepartie a été portée au poste « Comptes de réévaluation ».

Au total, du fait de l'ensemble des mouvements précités, le montant du poste « Comptes de réévaluation » a augmenté de 1.733 millions d'euros.

Les variations de certains des postes de la situation mentionnés ci-dessus diffèrent des chiffres indiqués dans le présent communiqué en raison de l'incidence des autres opérations de la semaine.